

Sept étapes pour aider les établissements à réussir le parcours du projet personnel du PEI

1. **Présenter le projet personnel** aux élèves, aux parents et aux enseignants afin que l'ensemble de la communauté scolaire comprenne les objectifs spécifiques, les exigences, les échéanciers et les critères d'évaluation. Dans le cadre de leur projet personnel, les élèves :

- exploreront un centre d'intérêt ayant une résonance personnelle ;
- entreprendront une recherche autodirigée ;
- transféreront et appliqueront des compétences en vue d'atteindre un objectif d'apprentissage et de créer un projet ;
- reconnaîtront leur épanouissement et leur développement personnels et en fourniront des preuves.

2. Désigner un superviseur de projet pour chaque élève. Les superviseurs de projets **se réunissent régulièrement avec les élèves**, qui doivent les consulter pour :

- se fixer des buts ;
- créer des plans d'action ;
- déterminer les compétences ;
- développer leur produit ;
- documenter leur démarche.

3. S'assurer que les coordonnateurs du PEI **inscrivent tous les élèves de 5e année** à la révision de notation du projet personnel à l'aide du système d'information de l'IB (IBIS) avant le **20 octobre** pour la session d'examens de mai et avant le **20 avril** pour la session de novembre. Les coordonnateurs doivent aussi adresser les demandes concernant les langues particulières 18 mois avant la session d'examens concernée.

4. Veiller à ce que les superviseurs de projet s'assurent que chaque projet personnel envoyé pour l'évaluation soit complet et inclue :

- le formulaire d'intégrité intellectuelle pour les projets du PEI ;
- un rapport individuel du projet personnel sous forme écrite, orale, visuelle ou multimédia ;
- une bibliographie.

5. S'assurer que les superviseurs **évaluent chaque projet personnel** au moyen des critères publiés pour trois objectifs spécifiques : **planification, application des compétences et réflexion**.

6. Veiller à ce que les coordonnateurs saisissent les totaux des niveaux par critère pour chaque projet personnel puis envoient par voie électronique les rapports des projets personnels sélectionnés par l'IB pour la révision de notation avant le **20 avril** pour la session d'examens de mai ou avant le **20 octobre** pour la session d'examens de novembre.

7. **Célébrer les parcours d'apprentissage** des élèves avec leur communauté élargie en présentant les projets personnels, qui représentent **l'étape ultime du PEI**, lors d'un événement ou d'une exposition.

 **Les résultats du projet personnel** seront disponibles à partir de midi (GMT) le 1er août pour la session d'examens de mai et le 1er février pour la session d'examens de novembre. Pour obtenir davantage d'informations, n'hésitez pas à consulter le Guide du projet personnel et le matériel de soutien pédagogique disponibles sur le Centre de ressources pédagogiques.